

BIBLIOGRAPHIE

CARTULAIRE MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON. — Privilèges, franchises, libertés et autres titres de la Commune. Recueil formé au XIV^e siècle, par ETIENNE DE VILLENEUVE, publié d'après le manuscrit original avec des documents inédits du XII^e au XV^e siècle par M. C. Guigue, ancien élève de l'École des Chartes. — Lyon 1876, chez Aug. Brun, libraire de la Société littéraire.

C'est à Lyon, comme l'a reconnu l'illustre historien Augustin Thierry, que se manifeste le plus clairement la tradition non interrompue du droit municipal romain (1). Dans une étude sur les anciennes franchises de notre ville, nous avons montré à quelles causes il fallait attribuer ce fait si remarquable de notre histoire (2). Mais si, pendant de longues années, la commune lyonnaise subsista sous la domination temporelle des archevêques, ce fut une situation de fait plutôt que de droit qui persista, sans qu'on pût invoquer aucun titre ancien qui en garantît le maintien pour l'avenir.

Aussi, quand les Lyonnais se soulevèrent, au commencement du XIII^e siècle, contre l'autorité de l'archevêque, quand, après une lutte de plus d'un siècle, ils obtinrent, en 1320, de Pierre de Savoie, la charte qui consacrait dé-

(1) Aug. Thierry. *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers-Etat*. p. 340

(2) Du droit italique à Lyon et de ses destinées dans les temps modernes. *Revue du Lyonnais*. 3^e série. T. X, p. 128.